



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Communes touristiques et thermales et covid-19

Question écrite n° 28469

Texte de la question

M. Jean-Jacques Gaultier attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, sur la situation des stations touristiques et thermales dans le contexte de crise liée à l'épidémie de coronavirus. Le tourisme sera certainement l'un des secteurs les plus touchés, d'autant plus que la réduction des flux en provenance d'Asie a débuté bien avant le confinement français, dès janvier 2020. Les communes touristiques et thermales ont des charges spécifiques liées aux équipements et infrastructures d'accueil. Elles réalisent chaque année d'importants investissements qui ne sont pas suffisamment pris en compte dans le processus de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales. Au moment où toutes les stations thermales sont fermées, les baisses de dotations affaiblissent ces communes, qui doivent malgré la situation faire face à des charges incompressibles conséquentes. Aussi, il souhaite connaître ses intentions pour soutenir les communes touristiques et thermales.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Gaultier](#)

Circonscription : Vosges (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28469

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : [Europe et affaires étrangères \(M. le SE auprès du ministre\)](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 avril 2020](#), page 2761

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)